



Portraits de familles... monoparentales



Plus nombreuses, plus exposées, moins isolées, mieux épaulées.

Femmes – le plus souvent – ou hommes, ils sont de plus en plus nombreux à élever seul leur(s) enfant(s), la plupart après une vie de couple. Si leurs profils sont des plus divers, ils sont tous confrontés à la nécessité de tout assumer seul au quotidien, aux niveaux matériel, éducatif, social, affectif, pratique... Une situation que Pascale Guillet, déléguée départementale aux droits des femmes, rapproche de celle de l'aide familial.

Pas simple notamment de concilier vie professionnelle et familiale quand on est parent solo ! Encore moins quand il s'agit de (re)trouver un travail. L'accès à l'emploi, à la formation, à l'insertion professionnelle, bute sur l'accès aux modes de garde adaptés. D'où un risque accru de précarisation.

Toutes les familles monoparentales ne sont pas, fort heureusement, en situation de pauvreté. Mais force est de constater un lien entre précarité et monoparentalité, dû aux conditions d'accès à l'emploi moins favorables, au cumul des difficultés, au risque d'isolement...

Être monoparent en ville ou en milieu rural n'est pas tout à fait la même chose aussi, en termes d'accès aux services publics, au logement social, à l'emploi... Divers organismes sociaux apportent accompagnement et soutien aux familles. L'aide des parents, des amis, des associations, se révèle précieuse également.

Le dossier qui suit témoigne du quotidien de familles monoparentales, de leur diversité, leur volonté, leurs joies et leurs difficultés. ●

DOSSIER RÉALISÉ PAR
ANNICK PUVILLAND
ET ÉMILIE BORGE SPERDUTI.
PHOTOS CORINNE
BERTRAND.

Conjuguer autorité et protection quand on élève seul(e) un enfant

Maman sur le tard, Valérie Angleski a rencontré des difficultés dans l'éducation de son fils. Elle nous fait part des bénéfices de l'accompagnement.

« J'avais plus de 40 ans quand j'ai appris que j'étais enceinte de 8 mois. Un choc ! » Séparée de son conjoint dans des conditions difficiles peu après la naissance du bébé, elle vit seule avec son fils Nicolas, 11 ans, à Chalamont. « C'est dur quand il n'y a personne, pas de conjoint. Il faut du punch et de l'autorité pour éduquer son enfant. » D'abord suivie par des éducateurs de la protection de l'enfance pour l'aider dans son quotidien, elle est accompagnée depuis plusieurs années par l'AMFD01. C'est un soutien précieux à plusieurs niveaux : éducation, aide aux devoirs, orientation vers des activités ou des organismes... « Grâce

à l'association, et tout particulièrement la TISF, j'ai appris à rendre plus autonome Nicolas. Notre relation s'est nettement améliorée et apaisée et son comportement a bien changé. Mais s'il y a une crise, j'ai encore besoin d'aide pour savoir quoi faire. » Valérie ne travaille pas. Recevant l'AAH du fait de son handicap et des prestations sociales, elle s'en sort du point de vue financier. Pour ne pas rester isolée, Valérie s'appuie sur les activités du centre social Mosaïque : atelier cuisine, rencontres parents-ados. Son fils y va aussi régulièrement pour les journées Cap Ados, les vacances. ●

Le soutien à domicile pour surmonter les difficultés

Plus que d'autres, les familles monoparentales peuvent être confrontées à des difficultés importantes susceptibles de les fragiliser durablement. À leur demande, des associations d'aide à domicile interviennent pour les épauler et les aider dans le quotidien.

« Pour les familles monoparentales, tout peut vite être une complication ! » soulignent Angéline Manissier, directrice de l'AMFD 01, et Cyrielle Curta, TISF*. Trouver une place en crèche quand on est en recherche d'emploi en est une. D'autres obstacles rendent difficiles le retour à l'emploi : horaires atypiques, rémunération insuffisante, transports en milieu rural inexistant. Les parents seuls souffrent parfois d'isolement, ont peur d'affronter la monoparentalité. C'est une angoisse importante même face à des difficultés ponctuelles, comme une panne de voiture.

« Le cœur de cet accompagnement, c'est favoriser l'autonomie et la cohésion familiale, aider le parent à se projeter pour qu'il s'organise seul. » Leurs interventions portent sur le soutien à la parentalité, pour « donner un cadre éducatif, remettre l'enfant à sa place d'enfant, sans dévaloriser le père ou la mère ». C'est aussi orienter vers d'autres lieux comme les lieux d'accueil enfants-parents, accompagner les démarches et l'accès aux droits. L'un des points positifs repérés, c'est l'accès au logement. Étant un public prioritaire, tout le monde se met en quatre pour leur relogement. ●

* Technicienne de l'intervention sociale et familiale

« Je ne voulais pas être une maman malheureuse »

Ne pas rester sur le négatif de la séparation est souvent la première étape à franchir pour aller vers une monoparentalité heureuse et pleinement assumée.

« Quand je suis partie, j'ai beaucoup culpabilisé. Quand j'ai compris qu'il ne fallait pas, j'ai commencé à aller mieux. Je ne voulais pas que ma fille grandisse avec une maman malheureuse » explique Soraya Lehmil. Séparée en 2009 du père de Clara après quelques années de bonheur familial dans un village de la Loire, Soraya est d'abord revenue à Lyon. « L'aide de l'assistante sociale m'a permis de payer le premier mois de loyer. Ma fille a été mon moteur : je n'avais pas de métier, je me suis

boostée pour reprendre des études et réussir. » Finis les contrats précaires ! Devenue conseillère principale d'éducation, Soraya est en poste depuis cinq ans dans le Pays de Gex. « Au début, je ne connaissais personne. Le centre social m'a permis d'avoir un ancrage, des liens. » Très vite, elle s'est investie dans les actions menées avec d'autres mères, solos ou pas, dans le cadre du dispositif Caf d'aide aux vacances sociales. « On a vendu des gâteaux, fait de l'ensachage, organisé un loto... » Objectif : partir une semaine avec

Clara. « C'était une aubaine, j'avais perdu du pouvoir d'achat ici. La première année, nous sommes allées en hôtel-club à Carqueiranne, c'était paradisiaque ! Ça fait vraiment du bien, on recharge les batteries. » Car au quotidien, être monoparent implique d'être sur tous les fronts : « être chef de famille, veiller au quotidien, à l'éducation... On est seul pour prendre les décisions. Je discute beaucoup avec Clara, je lui explique que je fais les choix que je considère les meilleurs pour nous. L'essentiel, c'est qu'elle se sente aimée. » ●

Qui sont les familles monoparentales ?

12 % des familles dans l'Ain : Premier constat, général dans toute la France : la proportion de familles monoparentales, c'est-à-dire composées d'un adulte vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans dans un même logement, ne cesse de croître. Dans l'Ain, de 2009 à 2014, elle est passée de 10,9 % de l'ensemble des familles à 12 % en 2014. Le plus souvent, le parent solo est une mère.

La dernière enquête Pauvreté précarité dans l'Ain montre que le taux des familles monoparentales parmi les allocataires Caf à bas revenu s'élevait à 30 % en 2016, contre 28 % en 2009. Ce taux était supérieur dans 13 cantons, dont 6 où il dépassait 35 % (Replonges, Attignat, Vonnas, Châtillon-sur-Chalaronne, Trévoux, Lagnieu) contre 2 % en 2009. La Bresse devient un territoire sensible.

Composition des familles dans l'Ain	2014	%	2009	%
Ensemble	176 468	100,0	165 833	100,0
Couples avec enfant(s)	81 847	46,4	79 833	48,1
Familles monoparentales	21 170	12,0	18 134	10,9
Hommes seuls avec enfant(s)	4 356	2,5	3 458	2,1
Femmes seules avec enfant(s)	16 814	9,5	14 676	8,9
Couples sans enfant	73 451	41,6	67 865	40,9

Source : Insee

Une réalité confirmée par les données de la CAF

Les familles monoparentales parmi les allocataires Caf	2015	2016	2017
% de monoparents / total allocataires	13,52 %	14,02 %	14,3 %
% de monoparents / total familles	20,53 %	21,12 %	21,5 %
% monoparents femmes / total monoparents	91,11 %	90,91 %	90,85 %

Près de 10 % à la MSA Ain-Rhône

À la MSA Ain-Rhône, au 31/12/2017, sur 8 196 familles bénéficiaires de prestations famille, logement, solidarité et/ou liées au handicap, 751 sont monoparentales, soit 9,16 %.

21,5 % des familles allocataires Caf

À la Caf, les monoparents représentent 14,3 % des 95 692 allocataires au 31/12/17 et 21,50 % des familles. Sur les 13 687 monoparents, 90,85 % sont des femmes. 4 269 monoparents bénéficient de l'allocation de soutien familial (ASF), versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une faible pension alimentaire fixée, ou à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée. Le taux de recouvrement des impayés de pensions alimentaires début 2018 est de 79,5 % (56 % au niveau national).

Retrouver un équilibre après une séparation

S'organiser à tous les niveaux, un défi relevé avec brio par Caroline Palisson qui vit seule avec ses enfants de quatre, six et sept ans.

Depuis son divorce fin 2016, les enfants sont en garde alternée. « Le plus difficile est d'accepter de se séparer et d'être seule. Mais ce qui nous a guidés, c'est le souci de communiquer et d'avancer dans l'intérêt de nos enfants. » Il y a une grande flexibilité, bénéfique à tous. « Et nous avons toujours été très attentifs à ne jamais dénigrer l'autre. » D'abord directrice de centre de loisirs, Caroline s'est réorientée vers le métier d'assistante maternelle, plus compatible avec sa charge familiale. Également correspondante pour un journal et gérant les débits de boissons pour sa commune de Cize, elle a un niveau de vie assez confortable mais qui exige plus de soixante

heures de travail par semaine ! Son logement lui a été attribué par la Mairie peu après la séparation. Un coup de chance ! Avec moins de surface et d'accessibilité, elle a conservé de justesse ses agréments grâce à la ténacité de la puéricultrice de la PMI. Caroline se projette seule avec ses enfants. « Une semaine sur deux, je prends du temps pour moi ! Quand j'ai mes enfants, j'en profite encore plus. On a un sentiment de bonheur quand ils reviennent à la maison. » Ce qui lui fait le plus peur ? « Les études des enfants dans quelques années. » Nul doute qu'elle se donnera les moyens, avec optimisme et détermination. ●



Une vie sans place pour l'imprévu

Organiser le quotidien quand on est parent solo exige de jongler avec le temps, encore plus avec un enfant handicapé ou gravement malade.

Mère solo « dès le départ » de Raphaël, 11 ans, atteint de trois maladies rares ayant nécessité déjà 45 opérations, puis de Mathéo, 4 ans, Éva Champaud est une battante. « Mon quotidien, c'est être maman, infirmière, psychologue, logisticienne... Un vrai travail de chargée de mission ! C'est une vie très particulière, entièrement dévouée à l'enfant, très cloisonnée, sans place pour l'imprévu. Les personnes qu'on rencontre sont surtout les familles d'enfants malades. Beaucoup sont monoparentales : la maladie fait éclater le couple. »

Une vie sans place pour l'activité professionnelle et sans revenus autres que sociaux : « On n'a pas droit au crédit. Il faut se battre constamment pour un peu de dignité. » Aussi a-t-elle créé la modeste association

Fort comme 3 pommes « pour aider à financer des équipements et réaliser les rêves de Raphaël et d'autres enfants malades ». Entre les rendez-vous médicaux à Lyon, Bourg et environs, les soins, l'école, l'association, « c'est toujours la course, on vit à 100 à l'heure ». Sans oublier les sorties ludiques, culture, nature... « pour rajouter des jours à la vie ». Nature aussi est le lieu de vie qu'a choisi Éva pour élever ses « deux guerriers ». La santé de Mattéo conditionne le présent et le futur : « S'il va mieux, je reprendrai une activité professionnelle mais en me réorientant. » Au CIDFF, Éva s'est informée sur la VAE pour valider son expérience de soignante. « Quand on a un enfant malade, on voit la vie différemment. J'ai envie d'aider les familles, de les accompagner, monter une structure de répit. » ●



« Je suis dans la réinsertion à tous les niveaux »

Victime de graves violences conjugales, Marjorie a lancé, avec le soutien des parents et des professionnels, sa dynamique de reconstruction personnelle et familiale.

« C'est une monoparentalité encore plus compliquée pour moi ! » révèle Marjorie Velud. Sa fille de 13 ans vit avec son père en Occitanie et la rejoint une partie des vacances. Nés de deux unions suivantes s'étant achevées par de graves violences, le cadet et la benjamine, confiés alors par la justice aux bons soins de ses parents à Saint-Trivier-sur-Moignans, y vivent aujourd'hui une partie du temps, avant de pouvoir bientôt résider à nouveau toute l'année avec leur mère. « En 2011, je suis revenue dans l'Ain, avec mon fils et ma fille qui avait quelques mois, pour me protéger, moi et eux, et arriver à me séparer du père. Ma priorité, c'était trouver un logement à Bourg : je n'ai pas le permis. »

La jeune femme a trouvé écoute et soutien auprès

de sa famille, de Bourg Habitat, de l'assistante sociale, de l'ANPAA, de l'ADSEA. « On s'isole tellement quand on est victime de violences, j'avais l'impression qu'elles se voyaient encore sur moi, on a du mal à aller vers les autres. Aujourd'hui, je suis vraiment dans la réinsertion, à tous les niveaux, d'abord socialement. J'avais besoin de retrouver confiance en moi », confie-t-elle. La dynamique de reconstruction bien lancée, Marjorie a pu réengager celle du travail, « afin d'assumer financièrement pour mes enfants ». CIDFF et Points Info Emploi aidant, elle a trouvé la formation en alternance qui lui permettra de consolider son expérience d'animatrice et médiatrice : un BPJEPS Loisirs.

Reste à trouver l'employeur. ●

Le regard de la Sauvegarde

La vocation première de l'ADSEA étant la protection de l'enfance, l'association intervient auprès des familles monoparentales ou non.

Au service femmes (accueil de jour et hébergement en insertion ou urgence), 80 % des personnes accompagnées sont des victimes de violences conjugales, la plupart avec enfants. Au-delà de l'accès aux droits, leur accès à l'emploi se heurte souvent à la difficulté de trouver des modes de garde adaptés.

À Chocolat Chaud, accueil de jour ouvert aux jeunes en errance, gratuit, anonyme et sans condition, quatre matins par semaine, il n'est pas rare qu'une jeune mère pousse la porte. Les éducateurs veillent aussi à accompagner les jeunes pères dans leur nouveau rôle, même s'ils n'ont pas l'enfant à charge. Au service prévention spécialisée, qui

intervient auprès de 12-25 ans en rupture ou marginalisation, les professionnels alertent sur les difficultés de certains adolescents issus de familles monoparentales, en manque de repères, et aussi sur l'emprise qu'a parfois l'enfant sur l'adulte qui l'élève seul, qui ne maîtrise pas toujours le français... L'accompagnement porte à la fois sur l'enfant et sur le parent.

Le service AEMO (action éducative en milieu ouvert), qui intervient sur ordonnance du juge des enfants, constate une justice de plus en plus attentive aux demandes des pères. En deux ans, sur l'ensemble des mesures éducatives, la part concernant des pères est passée de 16 % à 22 %.

Autre constat, reflet de la société : de nombreux monoparents le sont souvent de manière transitoire. ●

« Il faut apprendre à se débrouiller »

Exploitant agricole en solo, Cédric a obtenu la garde de ses filles et organisé son travail en fonction.

« Le quotidien d'un père qui a la garde de ses deux filles ? C'est d'arriver à adapter son travail à eux et pas le contraire ! » résume Cédric, éleveur bovin en Bresse. Pas question d'aller nourrir les cinquante vaches après 17 heures ! Les horaires scolaires rythment aujourd'hui ses temps sur l'exploitation. Sans compter qu'au domicile, « on est tout seul pour tout faire, s'occuper des repas, du linge, etc. C'est un deuxième plein-temps ! Au début, il faut apprendre à se débrouiller. Aujourd'hui, je suis choqué d'entendre dire qu'une femme au foyer ne travaille pas ! »

Séparé depuis 2012, il a d'abord veillé sur ses deux filles une semaine sur deux, en accord avec son ex-épouse – « La garde alternée est vraiment un bon système, pour les parents et les enfants » – jusqu'au passage, obligé pour le divorce, devant le juge. « Nous voulions tous les deux la garde des enfants, je l'ai obtenue. » La situation n'était déjà pas fréquente. Elle l'est encore moins aujourd'hui. En juillet dernier, sa fille de 15 ans a souhaité retourner vivre avec sa mère. Les deux monoparents ont rendez-vous chaque semaine, à mi-chemin entre leurs domiciles respectifs, pour emmener ou aller chercher l'une ou l'autre des filles.

Côté matériel, il a hâte que son exploitation lui permette de se dégager un salaire pour ne plus dépendre du RSA. « J'aurais droit aux Restos du cœur mais je n'ai jamais voulu demander. » ●

Un quart des locataires du parc social

À **Dynacité**, les familles monoparentales représentent 19,8 % des locataires présents au 31/12/2017 (de 1 à 3 enfant : 18,1 %, + de 3 : 1,7 %), 28,9 % des locataires entrés dans l'année (+ de 3 enfants : 2 %) et 23 % des demandeurs (+ de 3 enfants : 1,8 %).

À **Bourg Habitat**, sur 4 981 ménages locataires, elles sont 1 154, soit 23,16 % : 580 avec 1 enfant, 356 avec 2 enfants, 218 avec 3 enfants. Sur les 549 ménages entrés en 2017, elles étaient 140, soit 25,50 %.

À **la Semcoda**, elles sont le troisième public après les jeunes et les personnes âgées : elles représentent 20 % des locataires et 25 % des nouveaux entrants en 2017.

Près d'un tiers des bénéficiaires du RSA

Au 31/12/17, 6 964 foyers sont bénéficiaires du RSA, dont 884 avec une majoration pour isolement.

Bénéficiaires du RSA en septembre 2017		
hommes seuls sans enfant(s)	2 598	35,54 %
femmes seules sans enfant(s)	1 398	19,08 %
hommes seuls avec enfant(s)	194	2,65 %
femmes seules avec enfant(s)	2 132	29,13 %
Couples sans enfant	209	2,85 %
Couples avec enfant	781	10,68 %

Au CIDFF

Les 1 409 familles monoparentales reçues en 2017, dont 73 % de femmes, composent 39 % du public accueilli.

À la CSF

Sur les 215 familles adhérentes à la Confédération syndicale des familles en 2017, 34 sont monoparentales (dont 2 hommes) : 15 en situation de divorce, 11 de veuvage, 8 en célibat. Près de la moitié sont venues pour une question concernant le logement.

8 % de 0/3 ans vivent avec un seul parent

Les données de l'Observatoire départemental de l'accueil de la petite enfance soulignent que le taux des enfants de moins de 3 ans vivant avec un seul parent* a continuellement progressé depuis 2006, passant de 6,3 % à 8,1 en 2015. Il reste toutefois inférieur à la moyenne nationale de 10,1 %.

* Données basées sur les enfants de moins de 3 ans parmi les allocataires Caf/MSA.

Et les pères ?

L'association Aide aux pères leur propose écoute, aide morale et psychologique, conseil et orientation juridique. Pour son président, Gabriel Nuguet, les pères ne sont pas toujours bien organisés dans la gestion de leur dossier et recherchent souvent une réponse à un problème précis, sans vision globale. L'association se présente comme les « rebouteux du droit ou de la société » : elle est souvent contactée en dernier recours, parfois même trop tardivement pour agir efficacement.

« Ce que je regarde en premier, c'est l'intérêt de l'enfant. » Face aux conflits familiaux, faire respecter le droit peut devenir un combat d'équilibriste. L'association informe, met en garde, avec la conviction que les pères sont tout aussi capables d'élever leurs enfants que les mères !

L'association travaille activement avec la Maison de la justice et du droit et certains organismes sociaux. Elle propose des permanences publiques et reçoit les personnes sur rendez-vous.

À l'écoute de l'enfant et vice-versa

Aider les autres est dans la nature de Sandrine. À son tour, elle a trouvé une précieuse entraide pour reprendre pied après des difficultés de santé.

« Sans aide, ce n'est pas possible. Je suis contente d'être dans un pays qui a mis en place des ressources humaines », reconnaît Sandrine Gresin. Séparée depuis 2009, elle vit avec sa fille de douze ans. Elle avait un emploi stable, jusqu'à l'arrivée de douloureux problèmes de santé il y a six ans, suite à un fort harcèlement moral au travail. « Le médecin qui m'a opéré m'a sauvée. Je suis reconnue travailleur handicapé à 50 % depuis juin 2017. Le plus important aujourd'hui, c'est être présente pour ma fille et renouer

avec ce que j'aimais faire. » Alliant son savoir-faire d'infographiste et son goût pour l'image, elle a créé son activité de webmaster et photographe indépendante, afin de pouvoir travailler en partie chez elle et aménager son temps. « Quand on est monoparent, on est plus "accaparé" par l'enfant. Après 18 heures, c'est tout pour ma fille. Si elle rentre avant, elle s'organise pour être autonome. J'essaye d'être à son écoute et je lui apprend à être à la mienne. » L'écoute et l'entraide sont dans la nature de Sandrine. L'entraide, elle l'a trouvée auprès des parents,

des amis, des professionnels, des associations. « Au début, l'assistante sociale est nécessaire : il y a tellement de dossiers à remplir ! Puis, à un forum des métiers au centre social de Chalamont, j'ai rencontré le CIDFF, qui m'a aidée pour lancer mon activité. » Bénévole au sein d'associations d'aide aux plus démunis à Lyon, elle a tout naturellement continué en revenant dans l'Ain, auprès d'Emmaüs. On lui doit le coup de jeune du site Internet et des affiches. « Ça m'a donné confiance, pour remettre le pied à l'étrier. » ●



« Il fallait que je reste debout pour mes enfants »

Maman de cinq enfants, Laetitia Cuevas a franchi le pas d'être aidée à domicile. Un choix avisé qui apporte un mieux-être à toute sa tribu.

Laetitia venait tout juste d'accoucher de son quatrième enfant, quand il y a eu séparation fin 2014. S'ensuit une période particulièrement éprouvante, d'autant que Laetitia vit à Izernore, sans permis, sans travail depuis son premier enfant et avec peu de soutien en proximité. « Neuf mois très durs en étant coupée de tout... Angéline a été notre bouée de secours. » Elle est partie s'installer à Ambérieu-en-Bugey, plus pratique. « Lucie est arrivée plus tard, alors que j'étais séparée du papa » : elle l'élève seule.

Du fait de conflits importants entre les parents, une éducatrice de l'ADSEA intervient dans le cadre d'une action éducative en

milieu ouvert (AEMO). « Il y a encore beaucoup de travail pour les enfants... Ils font le tampon pour ne blesser personne. » L'assistante sociale et la puéricultrice proposaient aussi une aide, ce qu'elle a accepté suite à une hospitalisation assez lourde. Depuis avril 2017, l'ADMR intervient régulièrement pour garder les enfants, organiser les déplacements, apporter soutien moral, aider dans les prises de décision et l'organisation de l'appartement. « On a permis à chaque enfant de prendre sa place d'enfant et on encourage la maman à prendre soin d'elle et de son logement » souligne Marion, la TISF. ●

